L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 11 NOVEMBRE 1883.

Les vendanges sont à peu pres terminées en France. La récolte vinicole sera supérieure de 10 à 12 millions d'hectolitres à celle de l'année dernière; elle s'élèvera au chiffre de 43 à 45 millions d'hectolitres. Dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, la vendange a donné un résultat inattendu, grâce aux plantations nouvelles faites depuis l'invasion du phylloxera et à la pratique de la submersion des vignes; ce système consiste à tenir la plante sous l'eau pendant quarante ou cinquante jours, sans interruption, tous les ans. Le phylloxera a la vie dure, mais il n'aime pas l'eau et il est radicalement détruit par la submersion des vignes.

Dans l'Hérault, la récolte a été beaucoup moins bonne que celle de l'année dernière, à cause des progrès du phylloxera. Dans la haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Gers, la Gironde, on a fait beaucoup de vin, mais, sauf le Bordelais, il manque de couleur.

En Bourgogne, on a d'agréables surprises. Tel qui croyait récolter dix pièces en trouve douze à la vendange. Vive le Clos-Vougeot! Nous en boirons encore, à la barbe du phylloxera, et, suivant la tradition, le régiment qui passera par là pourra longtemps encore, il faut l'espérer, battre aux champs et présenter les armes au roi des vins.

Somme toute, vendange ordinaire dans l'ensemble de la France. La moyenne des dix dernières années est de 47 millions d'hectolitres, en comptant, il est vrai, l'année 1875, qui a donné le chiffre inconnu jusqu'alors de 83 millions d'hectolitres.

Depuis l'invasion du phylloxéra, plusieurs pays nous font concurrence pour les vins communs, l'Italie surtout, mais notre sol est fécond et privilégié entre tous les autres. Je me souviens qu'un jour, à l'étranger, pour flatter mon voisin, qui parlait cinq langues, je me mis à déplorer l'indifférence des Français à l'endroit des langues.

—Voyez-vous, me dit l'autre, l'Anglais, l'Allemand, l'Espagnol, l'Italien, ce sont de grosses valeurs, des monnaies d'or, dont on use rarement, pour les gros paiements, mais la monnaie courante, la petite monnaie dont on a besoin en tous lieux et à tout instant, c'est le Français! Il avait raison. De même des vins. On peut boire, à l'occasion, du vin d'Italie, d'Autriche ou d'Espagne, mais on revient toujours aux vins de France. On a justement observé qu'ils avaient les trois couleurs du drapeau et convenaient aux trois catégories sociales que la République ne changera pas.

Aux gens riches le vin blanc qui est généralement un vin de luxe, tel que l'Yquem, le Châblis, le Champagne; à la bourgeoisie le vin rouge, le plus répandu, le vin de ménage; ne dit-on pas, déjà, un vin bourgeois? Enfin le vin bleu est celui du pauvre, de l'ouvrier, du travailleur et aussi, selon le mot de Bertall dans son spirituel ouvrage sur la vigne, "le vin de ceux qui préfèrent ne pas travailler."

Si vous demandez, après cela, lequel on doit préférer du bourgogne ou du bordeaux, je répondrai avec un magistrat: C'est un procès qui m'occupe depuis longtemps, mais j'ai tant de plaisir à en compulser les pièces que je remets sans cesse la cause à huitaine.

La *Gazette diplomatique* publie une intéressante correspondance de Berlin, relative à la santé de l'empereur Guillaume et du prince de Bismarck:

"Le catarrhe stomacal du chancelier semble devenir plus grave. L'empereur, au contraire, continue à se porter on ne peut mieux. Il est capable de survivre encore à son chancelier, comme il a fait presque pour tous ses anciens serviteurs et amis. La santé et la longévité de Guillaume Ier doivent surprendre d'autant plus qu'il fut très faible dans son enfance. Né après une couche laborieuse, l'enfant, qui devait être un jour redoutable empereur, était si chétif qu'il donnait à peine signe de vie. Pendant plusieurs années, le jeune prince fut toujours malingre, et ne se développa que lorsqu'il put s'adonner à des exercices de corps. Depuis, le prince a constamment mené une vie très active, en se fatiguant pour ainsi dire journellement par ses occupations militaires. A l'encontre de son chancelier, l'empereur a toujours été très sobre. Son dîner se compose ordinairement de cinq plats, parmi lesquels il fait encore un choix."

La cuisine impériale est dirigée par trois chefs-français, comme ... la ligue de l'Empereur. Plusieurs de ces officiers des Majestés prussiennes ont acquis une belle fortune:

"Témoin, M. Blesson, qui devint propriétaire d'un beau palais sur le *Pariser-platz*, vendu par son fils, major dans l'armée, à Napoléon III, pour y installer l'ambassade de France. Les caves du château royal de Berlin renferment une riche collection de vins de tout âge et de toute provenance, entre autres des vins du Rhin de 1626, de 1680 et d'autres années fameuses, dont le bouquet seul est tout un poème. Mais l'Empereur ne goûte que rarement les délicieux vins qu'on sert à sa table. Il ne boit que du vin de la Moselle provenant de l'enclos de Solemacher-Antweiler.

Dernièrement, un honorable négociant de Rouen, M. F...., descendu à Paris, pour quelques jours, boulevard Malesherbes, No 12, passait rue d'Amsterdam, lorsqu'un homme de bonne apparence, qui le suivait depuis quelques minutes, hâta le pas, se plaça en face de lui et lui dit à brûle-pourpoint:—Vous ne me reconnaissez pas, monsieur?—Non, pas le moins du monde.—Vous en êtes bien sur?—Parbleu!....—Eh bien! moi, je vous reconnais, et je vous arrête!....

Et, avant que M. F.... eût pu faire une objection, l'inconnu—qui le connaissait si bien—avait fait signe à un autre individu, qui accourait, et qui, lui aussi, vint regarder sous le nez de M. F.... "C'est bien lui, n'est-ce pas?" demanda le premier.—"Ma foi! réflexion faite, nous devons nous tromper, s'écria le nouveau venu. Ce n'est pas là M. Azam...." —"Ah! ma foi, tant pis! Nous avons ce lui-là; gardons-le toujours!...."

On devine la surprise de M. F.... Avisant un gardien de la paix à quelque distance, il courut à lui, malgré les efforts des deux hommes pour l'en empêcher, et lui demanda protection contre eux. Mais alors, le premier qui avait parlé, exhiba sa carte d'agent de la sûreté, et requit lui-même le sergent de ville de conduire au poste M. Azam, ex-boursier, en fuite depuis deux ans, et reconnu par une de ses victimes.

Au poste, M. F.... déclina ses nom, prénoms et qualités, montra des papiers, offrit des références. Et comme "la victime" déclarait de moins en moins le reconnaître, le commissaire de police lui fit faire des excuses et ordonna de le relâcher....... tout en lui avouant que si l'agent n'eût pas lui-même avoué son erreur, il eût fallu le garder jusqu'à la décision du juge d'instruction, c'est-à-dire au moins vingt-quatre heures!......

Voit-on la situation gaie de ce négociant rouennais, conduit dans le panier à salade, mis au dépôt, tout cela parce qu'un agent n'aurait pas voulu reconnaître une erreur flagrante!

Voici une touchante et poignante histoire d'enfant. Si on faisait encore des *Morales en action*, le pauvre petit dont nous allons parler, y occuperait une belle et grande page.

L'autre jour, un malheureux enfant de treize ans qui travaillait comme apprenti plombier dans une maison en construction à Borgerhout, tombe d'une hauteur de quelques yards et meurt au bout de quelques heures.

Pendant qu'on le soigne, qu'on le transporte à l'hôpital, on apprend ceci: Son père était mort il y a trois mois. Après l'enterrement, le petit Jean Willems dit à sa mère: "Je suis l'aîné des enfants, c'est à moi de travailler pour vous et mes frères." Et il s'en va trouver un maître plombier pour lui dire:

—Ma mère est veuve avec quatre enfants, je suis l'aîné, donnez-moi de l'ouvrage pour que ma mère et les petits aient du pain.

On l'embauche tout de suite, comme bien vous pensez. Quelques semaines après il tombait et se tuait.

Avant de mourir, il a prié sa mère de payer pour lui une dette de quatre cents à un petit camarade.

—Il y en a bien un autre, a-t-il ajouté, qui me doit seize cents, mais ne lui en parle pas. S'il ne me les a pas apportés, c'est qu'il ne peut pas.

Et il est mort en recommandant à ses trois petits frères "d'être bien sages pour ne pas faire de chagrin à maman qui en avait bien assez déjà!"

Pauvre bébé! Quel vaillant il serait devenu! Pauvre mère!

Dialogue saisi à Hambourg:

—Que fais-tu?

Je vais m'embarquer et aller en Amérique. Plus rien à gagner en Allemagne. J'émigre

—Pourquoi aller si loin?

—Où irais je?

—Eh! à Paris, pardieu!

—Tiens, c'est vrai. Je vais rechercher mes bagages.

Esprit pratique précoce.

— Veux-tu apprendre tes leçons, petit paresseux!

— A quoi bon? Le ministre doit venir visiter le lycée samedi. Pour sûr, il lèvera toutes les punitions.

Extrait de la séance du 22 octobre de l'Académie des Sciences de Paris:

Les bateaux qui remontent le Rhône, de Marseille à Lyon, ont à lutter contre un courant parfois extrêmement fort, qui rend pénible ou même impossible la progression. Il a donc fallu recourir soit au halage, soit à des engins, tels que les roues à grappins, qui raclent le fond, pour donner aux bateaux un autre point d'appui que ces eaux torrentielles qui fuient sous l'effort de la roue à aubes. On aurait pu aussi songer à poser, dans le lit du fleuve, une chaine comme on l'a fait pour le touage de la Seine dans la traversée de Paris. Mais il y a loin de Marseille à Lyon; il eût fallu, d'ailleurs, eu égard à la force du courant, une chaîne dix fois plus forte que celle de la Seine; on eût de la sorte immobilisé un capital de plus de trois millions.

Reprenant un projet qu'il avait formulé il y a longtemps, M. Dupuy de Lôme, de concert avec M. Zédé, vient de faire des essais entièrement satisfaisants et qui paraissent de nature à résoudre le problème de la navigation du Rhône, problème si intéressant pour notre commerce.

Le bateau toueur, construit par MM. Dupuy de Lôme et Zédé, porte sur ces deux côtés une chaîne sans fin, actionnée par une machine à vapeur, et plongeant, vers l'avant, dans le fleuve d'une quantité variable, que mesure le déplacement d'un chariot. La profondeur des eaux étant loin d'être partout la même, et la longueur et le poids de la chaîne avec le fond, devant rester sensiblement les mêmes, cette précaution était nécessaire. La chaîne en contact sans fin qui sert de point d'appui au bateau pèse quatre-vingt-six kilogrammes par mètre: sa longueur a été calculée de façon qu'on a pu sans difficulté remonter des courants d'une vitesse de trois mètres par seconde.

Une merveilleuse découverte en électricité vient d'être faite par un Français, M. Basset, l'éminent chimiste. Cette découverte consiste dans la production de courants électriques à un prix fabuleux comme bon marché et dans leur accumulation dans des réservoirs ou accumulateurs d'une légèreté vraiment extraordinaire (5 kil.) M. Basset a choisi comme collaborateur l'ingénieur Basin, et l'a chargé de mettre en pratique cette belle découverte qui fait entrer désormais l'électricité dans le domaine des applications industrielles.

On sait que les lignes souterraines sont établies dans le but de soustraire les communications télégraphiques aux influences des perturbations atmosphériques.

Elles se composent de conducteurs métalliques réunis en un câble analogue à ceux des lignes sous-marines et placés au fond d'une tranchée creusée dans le sol.

Cette disposition le met à l'abri des accidents qui affectent les lignes aériennes.

Les variations de l'atmosphère n'ont que peu d'action sur elles; elles n'altèrent pas leur conductibilité, n'affaiblissent pas leur isolement, ne troublent pas les conditions de la transmission.

C'est grâce à son réseau souterrain que l'Allemagne n'a pas à souffrir des perturbations atmosphériques qui sévissaient avec une égale violence sur tout le nord-ouest de l'Europe. Bien que les lignes aériennes fussent plus ou moins éprouvées, Berlin restait en communication, par ses câbles souterrains, avec toutes les villes importantes de l'Europe, sauf Munich, la Bavière n'étant pas encore reliée au réseau souterrain de l'empire.

Le 4 juillet dernier, tandis que les lignes aériennes françaises étaient affectées par un violent orage, les fils souterrains continuaient à fonctionner régulièrement. Il en était de même le 2 septembre, pendant l'orage qui a sévi sur la plus grande partie de la France.

L'établissement de communications télégraphiques au moyen de fils souterrains n'est pas, comme on pourrait le croire, un fait absolument nouveau. Les premières lignes anglaises étaient souterraines. Depuis 1875, les lignes aériennes qui encombraient les rues de Paris ont été remplacées par des lignes souterraines. Le système s'est généralisé dans toutes les grandes villes, en France comme en Allemagne et en Angleterre. Un câble souterrain de 17 kilomètres de long a été placé entre Paris et Juvisy pour remédier au nombre excessif de fils aériens placés le long des chemins de fer dans le voisinage de Paris.

—De 1875 à 1881, l'Allemagne a construit un important réseau souterrain qui relie Berlin avec 220 villes. Sa longueur atteint 5,471 kilomètres, représentant 37,496 kilomètres de fils.

L'HUITRE ET LES PLAIDEURS.—Le nommé ... d'origine espagnole ... prévenu devant le tribunal correctionnel de la Seine, d'outrage envers les agents et de voies de fait envers un de ses compatriotes.

D. Vous reconnaissez avoir frappé le sieur Giutti?

Le prévenu.—C'est mon ami.

M. le président.—Eh bien, c'est pour cela que vous le battez?

Le prévenu [riant]—Il m'a battu aussi.

M. le président.—Vous avez tous les deux une singulière façon de vous témoigner votre amitié. Pourquoi vous battiez-vous?

Le prévenu [riant].—Parce que je croyais avoir raison, et lui aussi.

M. le président.—Quelle était votre discussion?

Le prévenu.—Parce que nous sommes interprètes d'hôtel tous les deux et qu'il emmenait une famille à laquelle j'avais parlé le premier.

M. le président.—Où cela se passait-il?

Le prévenu.—A la gare Saint-Lazare, à l'arrivée des voyageurs.

M. le président.—Oui, enfin, vous vous faites concurrence.

Interrogé sur les outrages à des gardiens de la paix, le prévenu déclare ne leur en avoir pas adressé.

L'agent, entendu, explique qu'il a séparé le prévenu et un autre individu avec lequel il se battait, et que c'est à cette occasion que Lopez l'a insulté.

L'autre Espagnol est entendu.

M. le président.—Faites connaître au tribunal ce qui s'est passé entre vous et votre ami.

Le témoin, protestant.—Ce n'est pas mon ami.

M. le président.—Il le dit. Enfin, peu importe.

Le témoin.—J'étais venu à la gare attendre deux voyageurs pour les conduire à mon hôtel; monsieur arrive, les prend par le bras et veut les emmener.

Le prévenu.—Je leur avais parlé premier.

Le témoin.—Je les attendais; ils devaient descendre à mon hôtel; alors les deux voyageurs me suivent. Monsieur, très en colère de voir qu'ils n'allaient pas avec lui, nous suit et me frappe derrière à coups de poings. Je me retourne et, le voyant lever sa canne sur moi, je la lui arrache. Pendant que nous nous disputions il est venu un autre interprète qui a profité de ça pour emmener les voyageurs.

M. le président.—Et vous ne les avez eus ni l'un ni l'autre?

Le témoin.—Non, monsieur.

Le tribunal a condamné le prévenu à 200 francs d'amende.

Mme Z...., une grande mondaine à la mode, est dans la plus profonde désolation.

—Figurez-vous, dit-elle à un de ses adorateurs, qu'il m'arrive quelque chose de lamentable. Ma femme de chambre vient de casser une coupe en vieux sèvres qui me coûtait cinq cents francs! Cinq cents francs!.... à vrai dire je suis au-dessus de cela, et je ne ferais qu'en rire; mais c'est ma femme de chambre, ma pauvre femme de chambre, qui soutient sa nombreuse famille, et qui va être obligée de me rembourser. Pauvre Justine! Cela me fait une peine!

On vient de poser à l'Ecole normale de Paris la plaque commémorative de la mort du docteur Thuillier.

Elle porte ces simples mots, en lettres d'or:

Louis Thuillier
Mort pour la science
Alexandrie 1883

C'est une grande plaque en marbre noir; elle a été placée à gauche, dans le vestibule d'honneur de l'Ecole.

En correctionnelle:

Le président.—Accusé, votre profession?

L'accusé.—Aéronaute.

Le président—Votre domicile?

L'accusé—Mon président, je n'ai jamais eu de domicile...... qu'aux nues.

Un de nos confrères, qui revient d'Arras, nous en raconte une bonne.

Il accoste un passant:

—Pourriez-vous m'indiquer la maison de Robespierre?

Et l'autre avec candeur:

—Est-ce qu'il y a longtemps qu'il habite ici?

Entre nouvelles couches:

—Vous êtes en deuil?

—Oui de mon père.

—Il a dû vous laisser une belle fortune, car....

—Lui! c'était un bien trop honnête homme; il a payé toutes ses dettes.... Il m'a ruiné!

SPECTACLES BALS, &c

Académie de Musique DE BIDWELL.

Commençant DIMANCHE, 11 Nov. Finissant DIMANCHE, 18 Nov. Matinées MERCREDI et SAMEDI. La charmante et distinguée étoile

MAUDE GRANGER

Dans le rôle de OLGA (créé par elle) dans le dernier drame à succès, en 4 actes, intitulé

HER SECOND LOVE,

(Ecrit par John A. Stevens)

Et secondée par la compagnie la plus complète voyageant.

Lundi, 19 Nov—THE RAJAH, avec la Compagnie de Madison Square Theatre.

10 nov

Théâtre de l'Opéra.

Lundi, 12 novembre 1883,

FAUST.

Grand opéra en 5 actes, musique de Gounod.

Faust..........MM. VALDEJO, du théâtre de l'Opéra-Comique.
Méphistophélès..........Boshlvers
Valentin..........Mangé
Siebel..........Mmes Dorsey
Marguerite..........VILLANOVA

Deux grands Ballets réglés par M. Novissimo, dansés par Mlle Rosier et tout le corps de ballet.
Décors nouveaux.
Costumes entièrement nouveaux par Mme Bétat et Mme Ansel.

Mardi, 13 novembre 1883,

LA FAVORITE.

Grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Fernand.......MM. LESTELLIER, du théâtre de Covent Garden,
Alphonse..........Richard, de l'Opéra.
Balthazar..........Jourdan
Léonor..........Mlle VARELLI

Grand divertissement réglé par M. Novissimo. Costumes entièrement nouveaux de Mme Bétat.

28 oct -

Le bureau de location est maintenant ouvert (excepté le dimanche), de 9 heures à 4 heures du soir, chez Werlein, 135 Canal.

Avis.

Aux souscripteurs.

MESSIEURS les souscripteurs du Théâtre de l'Opéra sont informés que la troupe devant être à la Nouvelle-Orléans le 31 octobre, le Box Office sera ouvert à partir du 1er novembre pour qu'ils puissent retirer leurs places conformément à leur contrat.

On pourra se procurer également des places pour les premières représentations.

28oct—

Théâtre de l'Opéra.

On demande 14 enfants 10 à 14 ans pour le Bal et de l'Opéra Français. On préférerait des jeunes filles. Bons appointements.

Les enfants sollicitant cet emploi devront être autorisés par leurs parents ou leurs tuteurs.

S'adresser de 11 heures A. M. à 2 heures P. M. au bureau du Directeur, à l'angle des rues Toulouse et Bourbon, au premier.

24 oct

Grand Bal Paré et Travesti

Donné par la

Société Alsacienne et Lorraine

De Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle Orléans,

A la Salle de l'Union Française

Samedi, 17 novembre 1883.

Comité d'arrangements:

CHARLES LEVY, Président. ALPH. DUVIC, A. A. MARCHAND.

Prix du billet..........$1 00

Pas de checks.

Les demandes de privilège de la buvette, du restaurant et du vestiaire seront reçues, par soumissions cachetées jusqu'au 10 novembre, chez M. Charles Lévy, rue des Remparts, No 10, côté Sud. 14 oct—14,21,28—4,11 nov au 17

QUARTIER GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL D'ETAT, Parti Démocrate, Etat de la Louisiane. Nlle-Orléans, 14 octobre 1883.

A la réunion générale du Comité Central d'Etat, tenue au salon P, de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, le 22 et le 23 octobre 1883, les résolutions suivantes ont été votées:

Résolu, Que chaque paroisse, et chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans, nomme un délégué par chaque 200 votes démocratiques, et un délégué en sus pour chaque fraction de cent ou plus de ces votes, donnés soit au général Wiltz ou au général Hancock, en prenant le vote le plus élevé comme base de la représentation. Il est bien entendu que chaque paroisse ou ward aura droit à un délégué au moins.

Résolu, Que la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat, sera tenue au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, mardi, le 18 décembre 1883.

Conformément aux résolutions ci-dessus, la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat, dont l'élection doit avoir lieu le mardi suivant le troisième lundi d'avril 1884, se réunira au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, le ... à midi. Chaque paroisse et chaque ward de la Nlle-Orléans aura droit aux délégués dont le nombre est indiqué ci-après:

Paroisses.	Vote de Wiltz.	Vote de Hancock	Nombre de délégués.
Ascension	414	411	2
Assomption	*1,506	796	8
Avoyelles	*1,608	1,310	8
Baton Rouge, E	*1,591	1,153	8
Baton Rouge, W	*338	330	2
Bienville	*1,101	783	6
Bossier	1,536	*2,144	11
Caddo	*2,672	2,478	13
Calcasieu	*1,469	784	7
Caldwell	*682	529	3
Cameron	*253	165	1
Carroll, E	181	208	1
Carroll, W	*5 3	247	3
Catahoula	*860	616	4
Claiborne	*1,745	1,353	9
Concordia	1 269	*1,445	7
DeSoto	*918	795	5
Feliciana, E	*1,259	763	6
Feliciana, W	*1,249	1,168	6
Franklin	*822	571	4
Grant	351	326	2
Iberia	*886	600	4
Iberville	*626	524	3
Jackson	*682	382	3
Jefferson	*602	438	3
Lafayette	*1,205	590	6
Lafourche	*1,715	1,478	9
Lincoln	*1,400	1,118	7
Livingston	*543	270	3
Madison	*2 370	926	13
Morehouse	947	981	5
Natchitoches	1,351	*1,629	8
Orléans—			
1er Ward	1,115	*1,366	7
2e Ward	916	*1,619	8
3e Ward	1,912	*2,347	12
4e Ward	616	*902	5
5e Ward	1,001	*1,289	6
6e Ward	997	959	5
7e Ward	991	1,050	5
8e Ward	564	*914	5
9e Ward	1,082	*1,287	6
10e Ward	1,217	*1,784	9
11e Ward	1,162	*1,647	8
12e Ward	637	608	3
13e Ward	341	384	2
14e Ward	237	168	1
15e Ward	490	*644	3
16e Ward	237	*131	1
17e Ward	195	257	1
Ouachita	1,976	*2,225	11
Plaquemines	849	725	4
Pointe-Coupée	*1,356	891	7
Rapides	*1,941	1,748	10
Rivière Rouge	694	590	3
Richland	1 158	1,748	6
Sabine	*823	433	4
St Bernard	*897	390	4
St Charles	114	108	1
Ste Hélène	464	368	2
St Jacques	*806	599	4
St Jean-Baptiste	490	383	2
St Landry	*3,629	2,099	18
St Martin	*852	632	4
Ste Marie	515	471	4
St Tammany	*605	431	3
Tangipahoa	*785	714	4
Tensas	1,944	2,005	10
Terrebonne	1,007	1 005	5
Union	*1,598	1,102	8
Vermilion	*976	374	5
Vernon	*688	372	3
Washington	*574	348	3
Webster	588	*861	4
Winn	*720	320	4
Total	72,778	65,067	399

*Vote le plus élevé.

J. B. EUSTIS,
Chairman du Comité Central Démocratique d'Etat.

O. M. TENNISON, Secrétaire.
6 nov—2f par sem jus 18 déc

INSTITUTIONS.

Institut Markey & Picard,

à l'angle des rues Esplanade et Tonti
Nouvelle-Orléans.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE 3 septembre aura lieu l'ouverture des classes de cette institution si favorablement connue.

Les études comprennent toutes les branches formant une éducation complète. L'enseignement des arts d'agrément est confié à des professeurs émérites. Pour plus amples informations s'adresser à l'institut. 23 sept—3m. J Mar D.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. 17 août—

Columbian Institute,

198 RUE ESPLANADE,

ECOLE de jour et Pensionnat pour jeunes filles; kindergarten pour petits enfants, garçons et filles. La réouverture de la session a eu lieu le 3 septembre 1883.

MLLE H. FITZGERALD, Directrice.

Sept—3mois

ANT. CARRIÈRE,
E. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 129 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

9 mars

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.

mai 9 6v

Spectacles. Bals, &c

GRAND OPERA-HOUSE.

RUE DU CANAL,
(Entre Bourgogne et Dauphine.)

D. BIDWELL..........Directeur

Pour une Semaine Seulement—Commençant DIMANCHE, 11 Nov., et Matinées Jeudi et Samedi.

La pièce américaine la plus complète qui ait jamais été jouée,

The Planter's Wife,

Mlle Eugénie Blair, M. Harry Lacy

Et un nombreux personnel,

Superbes toilettes! Magnifique mise en scène! Entrée à la Galerie rue Bourgogne—Lumière électrique.

Dimanche, 18 novembre—The Silver King Combination. 10 nov—

SUCCÈS SANS PAREIL.

Théâtre d'Eté de Faranta.

OUVERT TOUS LES SOIRS,

Au coin des rues Bourbon et Orléans.

LA MERVEILLE ANNAMITE

!!! Ah Foon !!!

Secondé par une brillante pléiade d'artistes distingués.

Entrée, 10 cts. Pour places réservées, 25 cts de plus.

Matinées pour dames et enfants, le samedi, le dimanche et le lundi, à midi.

Entrée dans quelque partie que ce soit du Pavillon, 10 cts.

17 oct—

Grand Bal Paré et Masqué

DONNÉ PAR LA

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

[Casernes et Versailles.]

A la salle de

L'UNION FRANÇAISE,

Rue des Remparts, entre St-Philippe et Dumaine

Samedi, 1er décembre 1883,

Au bénéfice de son Asile.

Prix du billet..........$1 00

On peut se procurer des invitations pour dames en s'adressant aux membres du comité d'arrangements.

Les demandes de privilèges de la buvette, du restaurant et du vestiaire seront reçues par soumissions cachetées, jusqu'au 22 novembre chez M. F. C. Philippe, No 66 rue de Chartres, ou à un des membres du comité d'arrangement.

Comité d'arrangements:

P. V. BELIMPIO, Chairman
SEBASTIEN ROY, Ex-officio.

D. D. Seghers, Didier Vatts, Estève E. Nunez, M. A. Lucas, François Dufrêche, Frank A. Pu an, V. Rauna, E. Guerchoux, Baptiste Leg..., Jno Prosper Gorée, A. J. Padron, Léon Arligue, M. A. Peyroux, Gabriel Dulac, F. C. Philippe. 11nov -

Avis aux Architectes

Concours entre Architectes pour des plans de la bâtisse à construire pour l'Exposition Industrielle Universelle et du Centenaire du Coton.

I. Des plans et des spécifications préliminaires pour la bâtisse de l'Exposition Industrielle Universelle et du Centenaire du Coton, à ériger à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, seront reçus au bureau du Directeur-Général, No 76 rue Baronne, Nouvelle Orléans, jusqu'à midi le 24e jour de Novembre 1883.

II. La bâtisse sera principalement en bois; aura une étendue de 1.000,000 de pieds carrés à consacrer à l'exposition des objets, y compris les galeries et ne devra pas coûter au-delà de $250,000. A sa livraison pour être occupée. tous les travaux devront être terminés sauf la peinture à l'intérieur et à l'extérieur et le plombage.

III. Les dessins comprendront le plan du terrain sur une échelle de 1-16 pouce au pied, élévation et dessins sectionnels exclusivement à l'encre de Chine et sur une échelle de 1-8 pouce au pied et une perspective.

IV. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de rejeter un ou tous les dessins et spécifications; et il est bien entendu que le conseil n'allouera aucune indemnité pour les dessins et spécifications rejetés.

V. La prime donnée aux concurrents élus sera la rétribution pleine et entière de leurs services; et leurs plans deviendront la propriété du conseil qui, à son gré, pourra s'en servir en totalité, en partie, ou ne pas s'en servir du tout.

VI. Il sera loisible pour le Conseil d'Administration d'employer ou non à la construction de la bâtisse, ceux des concurrents dont les plans auront été agréés.

VII. Les primes ci-après énumérées seront décernées à trois plans:

Au Premier Plan agréé..........$1000
Au Second..........500
Au Troisième..........250

VIII. Tous les plans et dessins rejetés seront rendus aux propriétaires. La préférence sera donnée aux plans réunissant toutes qui est exigé et avec cela le confort, l'espace requis et l'élégance de dessin.

IX. Chaque architecte soumettant un dessin pourra comparaître en personne devant le conseil pour en expliquer le détail et répondre aux questions qui lui seront faites quant à la construction et à la garantie des estimations.

X. Si le travail ne peut pas s'exécuter pour la somme indiquée plus haut ou à peu de chose près, le choix du plan sera considéré nul et le concurrent n'aura droit à aucune compensation.

XI. Des feuilles où sont tracés en lignes bleues les abords du terrain et la distance du fleuve, et où sont indiqués les prix locaux des matériaux et de la main-d'œuvre, seront fournies à qui en fera la demande au Directeur-Général.

E. A. BURKE, Directeur Général.
Approuvé, E. A. RICHARDSON, Président.

Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1883.
26 oct—t.l.D au 18 nov

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

97 RUE DECATUR.

11 mars—1an Nlle-Orléans

LA BOTTE ROUGE!

A l'enseigne de la

"BOTTE ROUGE",

ANGLE DES RUES URSULINES ET DAUPHINE.

BOTTES, SOULIERS,

ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.

GEORGE WAGNER.

1er sept—4m. or sam di n

Joseph Monteleone,

Encoignure St. Louis et Royale.

GRANDE RÉDUCTION!

Chaussures à boutons hautes et bottines en peau de veau français, cousues à la main, à $3 75.

Chaussures à boutons basses en peau de veau français, cousues à la main, à $3 50.

Chaussures à vis de $2 à $2 25.

Aussi, un grand assortiment de chaussures de tout genre.

N. B.—Toutes les chaussures sont garanties.

21 juil—1 an—Sam Dim Mar

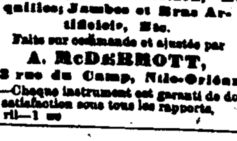

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles; Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

152 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—1 an

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17.........RUE BARONNE.........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

LUMIERE DE GAZ

— POUR LES —

Sucreries et les maisons de campagnes.

CE Gaz est aussi bon que le Gaz de charbon et coûte bien moins—$1,25 les 1000 pieds cubes et 20c. le gallon d'huile par baril. Plus de 300 appareils sont en usage en Louisiane, et autant au Mexique, dans l'Amérique Centrale et ailleurs. Toute commande d'huile ou d'appareil recevra les soins prompts de

F. J. PAQUETTE,

Propriétaire de la patente et fabricant, 49 rue de Chartres, N. O.

19 août—1an—Dim Mar Jeu

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTER,

94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris

1juillet—Dim,M

Spectacles, bals, &c.

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.

Commençant DIMANCHE, 11 Nov.

Dernière semaine de l'Opéra-Bouffe apparition de

DUFF OPERA COMPANY.

M. J. C. DUFF..........Directeur

RÉPERTOIRE.

Dimanche, Lundi et Mercredi soirs et Samedi en Matinée—"LAKME."

Mardi en Matinée—"PATIENCE."

Mardi et Samedi soirs—"LE CŒUR ET LA MAIN."

Jeudi soir—"FAUST."

Vendredi soir—"MIGNON."

Dimanche, 18 Nov.—CARRIE SWAINE.

9 nov

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. (Les ... garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités ... guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 9 rue South Rampart.

9 mars—83—1 an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Aimé Vve
Arpin Jean Antoine
Abrial Jean Marie
Abadie Jean Dominique
Abbadie Alexandre
Aimont Auguste Lucien
Ader Joseph Célestin
Bernet Jean Marie Augt
Bernichon Alexandre
Beyries Baptiste
Bonaffon Henri D D
Bordes Bertrand F
Bordes Jean
Bosse Guillaume
Chauvin Antoine
Coulon Jacques
Charqueleau Jean L H
Cabiran Bernard
Castex Bertrand A
Claverie François C
Coeuget Jean Marie
Coulom Désiré Escudé
Court'ade Jacques
Delhom Jean Marie
Ducos Bernard F P
Dazet Dominique
Descamps René Léon
Dulac Marie Vve Bordes
Faur Bernard
Fournade Joseph
Fisher Joseph
Fougerit Armand
Gras Justinien H
Guiraud Augustine
Hourné Firmin
Bémard
L Batare A
Labarre Céphise
Medard Jean Louis
Mathieu Joseph
Mesfray Mme
Martin Louis P
Mestardeau Urbain
Py Oran Gabriel
Planas Francis
Père Jean
Pallet Vve Marie
Ribet Léopold J M
Ribet Alexis
Sanz Bertrand Jean
Serrat Pascal
Thanu Jacques
Toura S
Thevenin Mme Vve
Theuvrat Georges
Varga Jean Marie
Vatrelet Jules Joseph

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er novembre 1883.

A. CANONGE,

Professeur de langues anciennes, modernes, littérature, histoire, mathématiques, etc, etc.

S'adresser au Dr F. FORMENTO, à son bureau, rue Baronne No 1, entre 2 et 4 heures P M 15 sept—

Compagnie d'Assurances

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT
RODOLPH WOERSTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis au 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif..........$4,407,800 24
Passif..........2 670,383 44

Surplus..........$1 737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu..........$248,848 79
Risques sur les mers..........22,022 70
Risques sur les rivières..........22,912 63

Total des primes..........$293,744 12
Moins les primes non-échues..........75,281 00

Primes nettes, échues le 31 mai 1883..........$218,503 12

Pertes payées—

Sur risques de feu......$56,527 62
Sur risques maritimes. 13,201 25
Sur risques de rivières. 4,495 50
Taxes et dépenses, moins l'intérêt.......... 26,164 16
Réassurances et primes remboursées.......... 16,100 24

..........$116,488 79

Profit..........$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles..........244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions..........61,833 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement..........149,330 00
Billets à recevoir..........61,098 58
Primes en voie de collection..........36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co..........11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co..........19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane..........15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)..........2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires..........4,335 00
Argent en caisse..........82,579 62

..........$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
H. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D A. CHAFFRAIX,
S. W. TAYLOR. CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurance annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs

Samuel H. Kennedy, Paul E. Mortimer,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Conger, I. Hernsheim,
George W. Sentell, Edward Nalle,
Alf. Moulton, J. J. Rainey,
Charles Newman, Louis Pralon,
P. Marinoni, Harry L. Finch,
Lucien Deléry, A. H. Seaward,
Charles H. Dolsen, Edmund Kahn,
Reuben G. Bush, H. D. Wallace,
John Calder, S. F. W. Bachman,
C. O. Coakes, Wm Garig,
J. A. Phelps, John D. Fisher,
W. Gaily, A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman, C. E. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et d'Arkansas.

21lle—1an va

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de sa déclaration que la fraude est de ... nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Wescott, directeur..........$1,386,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président..........463,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président..........125,100
Payé à la New Orleans National Bank A. Baldwin, Président..........85,550
Payé à la Union National Bank, S. Chaleron, Caissier..........64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président..........57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président..........30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier..........27,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier..........13,150
Payé à la Mutual National Bank, Jos Mitchel, Caissier..........5,900

Total payé comme ci-dessus..........$2,253,650
Payé en sommes au-dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis..........2,627,410

Total payé par tous..........$4,881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tous nos tirages, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

1er GROS LOT, $75,000. Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.

L.S.L.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.

Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus, à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

C'est la seule Loterie qui ait jamais été soumise au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.

Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

MAGNIFIQUE OCCASION

— DE —

Faire Fortune!

TIRAGE, CLASSE L,

A la Nouvelle-Orléans,

MARDI, 13 Novembre 1883.

GROS LOT

$75.000

100,000 billets à $5 chacun

Des coupons de cinquièmes proportionnellement.

LISTE DES LOTS:

1 GROS LOT..........$75,000
1 25,000
1 10,000
2 LOTS DE $6000..........12,000
5 .. 2000..........10,000
10 .. 1000..........10,000
20 .. 500..........10,000
100 .. 200..........20,000
300 .. 100..........30,000
500 .. 50..........25,000
1000 .. 25..........25,000

LOTS D'APPROXIMATION.

9 Lots d'approximation de $750..........6,750
9 .. .. de 500..........4 500
9 .. .. de 250..........2,250

1967 lots, s'élevant à..........$265,500

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Frank La Cammera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8209. Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Marianne Cicalli, exécutrice testamentaire datif de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11nov—11 15 20

Succession de Joseph Woringen.

COUR CIVIL DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9411— Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour esquelles le compte et tableau de distribution présentés par l'administratrice ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte et tableau et l'administratrice déchargée.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11Nov—11 14 18

Succession de Jacques Eugène Thuris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,401 — Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucie Reise Thuris, tutrice administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 nov—11 15,20

Successions de Robert Moore et Cora A. Moore (née Cowand) sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9784—Division D Attendu que Gilbert L. Hall a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Robert Moore et Cora A. Moore (née Cowand) sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

9 nov—9,12,18

Succession de E. Aschenmeyer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9301—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louis Moses, administrateur de la succession du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

9-nov—9,13,18

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9740—Division B. Attendu que Pierre S Wiltz jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dat f dans la succession de feue Kate Townsend, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK. Greffier.

7nov—7 11 16

Succession de Charles Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 892—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Margaret Donner, veuve de Charles Howard, administratrice du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

4nov—4, 8, 13.

Folger & Co. vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6466 — Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de Folger & Co., et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Edward W. Wilson syndic dans l'affaire ci-dessus ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK. Greffier.

11 nov—11, 15, 20

Lucius W. Miller & Co vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8097 — Division C.— Avis est par le présent donné aux créanciers de Lucius W. Miller & Co., et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Lucius W. Miller, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

9 nov—9,13,18

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 8544.

Succession de Francis A. Boyle.

ATTENDU que Mme Aphra P. Nugent, veuve de Francis A. Boyle, gardienne ou curatrice de la personne et des biens de la mineure Lucy Boyle, a enregistré une pétition en cette cour demandant où la susdite capacité d'être autorisée à transférer de la Louisiane toute la propriété et tous les effets appartenant à Lucy Boyle, interdite

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne de faire valoir, dans le délai prescrit par la loi, les raisons pour lesquelles la demande ne serait pas accordée sur la preuve suffisante fournie à la cour, que les dettes de la dite Lucy Boyle ont été payées et qu'elle n'en a pas dans l'Etat.

Par ordre de la cour.

LOUIS A. RICHARDS,
Sous Greffier.

7nov—5 fois en 30 jrs

VENTE DE SYNDIC.

Tissus. Tissus.

C 10. Cour Civile de District.

Thos. C. Porteous vs. Ses Créanciers.

EN vertu d'une autorisation à moi accordée, je vendrai au détail le fonds de tissus du magasin 123 rue du Canal.

Le magasin sera ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir, tous les jours, jusqu'au 10 novembre, et toutes les marchandises seront vendues aux prix coûtants et au comptant.

E. C. FENNER.
Syndic prop.

21 oct

VENTES PAR LE CONSTABLE.

W. T. Hosmer, vs Mrs E Adams; le même vs la même; le même vs la même; le même vs la même.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos 5049, 5050, 5051, 5083—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, rue Tchoupitoulas, près de l'encoignure Girod, MARDI, 20 novembre 1883, à midi, des objets ci-dessous décrits, à savoir:

Un lot de beaux meubles de maison, glaces, etc, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

8 nov—8,14,20

Napoleon Pescia vs Pierre Arbonis.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 3452—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en mon entrepôt No 87, Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 16 novembre 1883, à midi,—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

4nov—5 12 16

John Stratte vs. Jos. Albe.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLEANS— No 3539—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 87 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 12 novembre 1883, à midi:

Un lot de meubles de maison et objets divers, conformément à un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus,

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

31 oct—31, 6 12 nov

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER..........Président
E. GALLY..........Vice-Président
SCOTT McGEHEE..........Secrétaire

DIRECTEURS:

Emile L. Carrière, Louis Bush,
J. J. Gidière, G. P. Harrison,
B. F. Chambers, D. Fatjo,
Gilbert H. Green, E. B. Sharpsh,
M. Schwabacher, J. A. Duffie,
J. A. Lafaye, J. H. Menge,
John T. Moore, jr, P. A. Villerrni,
Adolph Meyer, Geo. H. Dunb,
E L. Pecetali, F. G. Ernst,
Joseph David, I Hernsheim,
J. A. S. Vaught, E. Beltran,
L. Loeventhal, Henry Lehmann

Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modérés courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement absorber par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes actuellement payées. 30 nov—3mD

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles.

Vente pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT. Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 12 novembre 1883, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St-Claude et St-Philippe.

Un lot de meubles meublant, contenu de magasin.

Conditions—Comptant. 9nov—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement commercial de choix, coin des rues St-Denis et Troisième.

Propriété de valeur rue Troisième, entre St-Denis et St-Patrick.

Trois terrains de valeur à Milneburg Dans l'affaire de Aloysius et de Louis Werner vs la succession de Anton Werner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No. 8763.

PAR B ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 15 décembre 1883 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 9me jour de novembre 1883, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain situé dans le faubourg Lavandais, dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, St Patrick et St Denis, désigné par le No 17, et mesurant 30 pieds de façade rue St Denis, sur une profondeur et façade rue Troisième, de 120 pieds, entre lignes parallèles, dont deux rues forment le coin.

2° Un certain morceau de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Denis, St Patrick et Troisième, et mesurant, au pied américain, 30 pieds de façade sur la dite rue Troisième, et 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains carrés d'ilets situés dans le village de Milneburg, paroisse d'Orléans, désignés par les Nos. 111, 117 et 1 8 et sont bornés comme suit, savoir: le terrain No 111 par les rues Desire Rabbits, Dublin et Vienne, No 118 par Desire Rabbits, Vienne et Pressburg, et ont, chacun, 319 pieds, 18 pouces, 7 lignes de face rue Desire et Rabbits, sur 309 pieds 4 pouces de face sur chacune des rues Dublin, Vienne et Pressburg, le terrain No 117 est borné par l'Avenue du Peuple et les rues Rabbits et Pressburg, il a 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face Avenue du Peuple et rue Rabbits, 209 pieds 10 pouces 7 lignes de face aux rues Vienne et Pressburg

Condition—Comptant.

Acte de vente par devant Benj Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant, de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

11 nov—11, 16 23, 30—Déc 1. 8. 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le second district belle résidence en bois à deux étages No 159 rue Claiborne, entre Dumaine et Ste-Anne, maison à un étage avec mansarde et à deux corps de logis, Nos 197 et 199 rue Claiborne entre Dumaine et St Philippe. A l'encan à des conditions faciles. Succession de Mme Eliza Holley.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division C No 8686

PAR B. ONORATO, encanteur Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 octobre 1883 je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Dumaine, mesurant 31 pieds de face à la rue Claiborne sur 9? pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur (plus ou moins)

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, St Philippe et Dumaine désigné comme lot No 1, qui dit lot mesure 42 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 pour cent par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et portant toutes les clauses usuelles de 5 0,0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets, les propriétés devront être assurées et les polices transférées.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Voir les plans à la Bourse.

13oct 13 20 27 nov3 10 17

PAR GIRARDEY & MACON.

Résidence aux environs de la ville.

SITE D'UNE SCIERIE

Sur le fleuve Mississippi, à peu de distance au-dessous des Casernes des Etats-Unis et des Abattoirs.

Ferme pour l'élevage de bestiaux, jardin potager, terres propres à la culture du riz et de la canne à sucre.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan

Le champ de bataille ou la ferme, situé à peu de distance au-dessous des Casernes des Etats-Unis et des Abattoirs 'Crescent City Co.' rive gauche du fleuve Mississippi, paroisse St Bernard, ayant trois arpents de façade sur le fleuve Mississippi et quatre-vingts de profondeur, entre lignes parallèles.

La grande batture que la propriété possède sur sa façade la rend éminemment propre à une foule d'industries commerciales, et principalement à l'établissement de moulin et de briqueterie. Une partie de la façade est disposée avec goût en jardin et en fait une résidence à la fois pittoresque et extrêmement agréable. Toutes les clôtures sont en bon état.

La propriété est améliorée d'un bon cottage de résidence en bois, de sept cabanes de travailleurs et d'autres bâtisses. Il y a une orangerie en excellent état de rapport, 50 acres plantés de riz qui ont rapporté 600 barils; 20 acres de légumes et le reste du terrain sert à l'élevage d'animaux. La terre est haute, bien desséchée. Il y a devant une levée et la propriété est assez près de la ville pour qu'on puisse en envoyer les produits sur les marchés.

Elle présente des avantages peu ordinaires à des personnes entreprenantes, résidence salubre, pittoresque et productive; placement avantageux, à peu près 100 arpents défrichés et prêts à être mis en culture.

Conditions. Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles à 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée. 10 pour cent du prix d'adjudication comptant seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Pitot, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

3nov—3,4,10,11,17 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de valeur pour affaires dans le 1er District.

Succession de Mme Veuve Eliza E. N. Meux.

No 9496.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR GIRARDEY & MACON,—C. E. Girardey, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 20 octobre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par Pensacola Landing, les rues Euphrosine, Franklin et Liberté. Elle est désignée par le No 331 et mesurant 25 pieds de face au Pensacola Landing sur une profondeur de 196 pieds sur la ligne plus près de la rue Franklin et 184 pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale, comme il est constaté dans le livre 97, folio 593.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Sam Flower, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 oct—23,27—nov 3,10,17,24

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

H. De Verges & Co. vs. leurs Créanciers—Cour Civile de District—No. 9549.

Ordre de Cour.

LA cession de la propriété du pétitionnaire, la raison sociale de H. De Verges &Co., se composant de Henry De Verges, Richard De Verges et Philip N. Lacoste et des dits membres individuels de la dite raison sociale est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit appelée pardevant Andrew Hero, notaire, SAMEDI, 17e jour de Novembre 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et les personnes soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. James Timony, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

16oct—3f en 30jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Thos. C. Porteous vs. ses créanciers—No 9514.

Ordre de Cour

LA cession de la propriété du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu pardevant Omer Villeré, notaire, SAMEDI, le 10me jour de novembre 1883 à 11 heures du matin, au bureau du dit notaire, 21 Commercial Alley, en cette ville, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens ou sa personne soient suspendues.

Il est de plus décrété et ordonné que E. Evariste Moise, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1883.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11oct 3f en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Seconde Grande Vente à l'Encan d'Articles importés de France.

1 SIDEBOARD DE BOIS NOIR INCRUSTÉ DE CHÊNE CISELÉ. Le plus joli meuble en Louisiane.

2 Grands Vases en cristal; la paire la plus riche qui ait jamais été importée aux Etats-Unis.

26 Cadres repoussés dorés, en chêne et en cuivre, Miroirs français.

40 Paires de Vases de porcelaine riches, décorés.

4 Bibliothèques antiques en chêne.

1 Pendule bronze et richement dorée et posée en fon.

3 Très élégantes Pendules et Candélabres doubles en bronze, de splendides ornements.

Antiques Ameublements de salle à manger en Chêne, Cuchepota, Marqueterie, Porte-Cartes, Pièces de salle à manger en Crystal, Colonnes de Marbre, Services de dîner en Porcelaine, Bronzes, Statues doubles en Bronze, Statues en Biscuit, Crystaux, Chaises de salle à manger en Chêne antique; enfin un tel assortiment de beaux articles qu'il faudrait trop de place pour les énumérer tous.

Ces articles sont tous neufs et viennent d'être reçus par le vapeur Bordeaux, du Hâvre, et consignés de Paris, à vendre à l'encan sans limite. Les articles seront exposés vendredi

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 12 novembre 1883, à 11 heures, seront vendus à leur bureau, les objets ci-dessus décrits.

11 nov—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BOIS! BOIS!

Succession de William Hennen.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C—No 9527.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No. 56 rue Royale.—MERCREDI, 21 novembre 1883, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable F A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 7 novembre 1883, à l'encan les lots suivants de bois, appartenant à la dite succession, savoir:

—Dans la cour du Jackson Rail Road—

181 blocs de bois.

—Au Nouveau Bassin—

275 blocs de bois.

—Dans le chantier de Miller, sur la Levée, près des Water Works—

47 blocs de bois.

—En face de l'usine à glace de la Louisiane—

60 blocs de bois.

—Sur le fleuve Mississippi, au pied de l'Avenue de la Louisiane—

20 blocs de bois.

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 nov—10, 17, 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Annie Cunningham, épouse défunte de William Morel Guiramand

Dame Charles d'Aquin, son époux et autres

vs

William Jules et Marie Morel Guiramand

Vente pour opérer un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. No 8899.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 56 rue Royale.—SAMEDI, 1er décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles entre Commune et Gravier en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 4 septembre 1883, et signé le 12 septembre 1883, la propriété ci après décrite, appartenant à la dite succession, à savoir:

Un morceau de terre, avec toutes les ruines et améliorations quelconques qui s'y trouvent droits, passages privilèges, avantages et y appartenant en quelque sorte situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne, et composé de parties de deux terrains désignés par les numéros Seize et Dix sept sur un plan dressé par Louis Surgi en date du 29 octobre 1847, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme le plan No 27 dans le livre 3 des plans; le dit morceau de terre mesurant, au pied américain, 26 pieds 10 pouces de façade rue Dumaine. 110 pieds de profondeur, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Johnson. 80 pieds pouces et ... de profondeur sur la ligne la séparant du dit lot No 17, puis 32 pieds sur une ligne formant à angle droit vers la rue Prieur et parallèle à la rue Dumaine; puis 30 pieds plus ou moins, sur la ligne faisant face à la rue Prieur, et 58 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne de derrière.

Conditions—Une moitié comptant et l'autre à un an de crédit, pour un billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque et lien de vendeur et portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la vente, et toutes les clauses usuelles de ce titre. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du montant d'adjudication et sera tenu au dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 oct—27—nov 3 10 17 24—déc 1

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée.

Quatrième District, coin Première et Locust.

A. W. Grunewald vs Eliza Grunewald et als, No 8074—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage et une cession de Henry A. Grunewald, No 8132 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu le 1er mai 1883 et un ordre de vente rendu le 21 mai 1883, il sera vendu à l'encan, aux dites susdites, les propriétés suivantes, à savoir:

Cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Freret, Première et Deuxième, désignés par les lettres A B C et D et le No 6 se touchant et mesurant comme suit, conformément à un plan de Louis H. Pilié député voyer de ville, en date du 19 mars et enregistré dans le procès en partage ci-dessus mentionné, No 8074

Le lot A forme le coin des rues Locust et Première et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Locust sur 92 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade à la rue Première, sur lequel se trouve une maison à un étage, avec cuisine. Ce coin est convenable pour magasin.

Les lots B, C et D se touchent et mesurent chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Locust sur 92 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles

Le lot No 6 est limitrophe au premier dans le fond et mesure 31 pieds de face à la rue Première sur 126 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions de la vente. Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement au billet de l'acquéreur à son propre ordre, portant hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété avec les clauses usuelles de "non aliénation" 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de la police d'assurance et l'obligation par l'acquéreur en sus du prix de son enchère, de toutes les taxes de l'année courante et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr. notaire.

3 nov—4, 10, 17, 24, déc 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Première et Magnolia.

Succession de Eugène Genendesse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —No 9090.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 octobre 1883, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Magnolia, Locust et Philippe désigné comme lot No 8, formant le coin des rues Magnolia et Première, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur et façade de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire. 7 oct—7,13,20,27, 3, 10 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Dans l'affaire d'Emeline P. Stanton

Une personne interdite.

No 8881—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 juillet 1883, il sera vendu à l'encan—

Les lots ou partie de terre ci-après décrits, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans le morceau de terre connu comme la propriété Brooklyn Ware House Company, à savoir:

1° Un certain ilet de terre désigné par le No 6 et borné par l'Avenue Pacific et les rues Thayer, Peter et Elmire

2° Un certain ilet de terre désigné par le No 17, borné par les rues Evelina, Market et les Avenues Atlantic et Pacific.

3° Un certain ilet de terre désigné par le No. 27 et borné par les rues Homer, Elmire et Newton et l'Avenue Pacific.

4° Un certain lot ou portion de terre désigné comme ilet No 39 et subdivisé en deux lots numérotés respectivement 1 et 2. Le lot No 1 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse entre lignes parallèles et égales. Le lot No 2 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse entre lignes égales et parallèles, et la portion de terre mesure 247 pieds 6 pouces sur la ligne qui la divise du dit ilet No 39 et toute la profondeur à partir de la ligne qui la divise de la ligne du fond d'un morceau original de terre vendu par F. Verret à J. Stanton et autres, ainsi qu'il y a une portion elle n'est pas connue.

Conditions—Comptant. Un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr, notaire.

4oct—4, 13, 20, 27—3, 10nov.